Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20261109-DCM09112026108-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2026

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

Convocation du 30 octobre 2026
Affichée / Publiée le 30/10/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	21
Absents :	6
Procurations :	5
Votants :	26

LE NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire**.

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Valérie HAMONIC, Régis BOUGIS, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Pierre PIRON.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Elisabeth ABADIE, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Geoffroy CLAIN, Alexis FAUCHEUX, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Elisabeth ABADIE à Gwenaëlle PENSIVY, Caroline COPPENS à Chrystel CAULET, Nicolas VOLLE à Jean-Paul RONSIN, Geoffroy CLAIN à Régine LEFEUVRE, Mathias JOLY à Mathieu LEVILLAIN.

SECRETAIRE de SEANCE : Christine PERTUISEL.

OBJET : MODIFICATION D'UN EMPLOI DE CATEGORIE C (N°2026-108)

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal est compétent pour créer et modifier les emplois de la commune sachant que les emplois territoriaux sont définis par le statut de la fonction publique et qu'ils relèvent d'une catégorie, d'une filière, d'un cadre d'emplois et d'un grade.
Les cadres d'emplois de la catégorie C comportent le plus souvent 3 grades. Lors de leur création ou de leur modification, les emplois sont souvent rattachés à un seul grade ; ce qui est le cas d'un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (échelle de rémunération C3) créé par délibération 2010-123 du 15 novembre 2010.
Au sein des services municipaux, un agent du service technique qui déteint ce grade est inscrit sur la liste d'aptitude 2026 des agents de maitrise sans examen professionnel établie par le Président du CDG35, au titre de la promotion interne 2026.
Dans la perspective de sa promotion interne, Monsieur le Maire propose de modifier l'emploi créé le 15 novembre 2010 sur le grade d'adjoint technique principal 1ère classe par un emploi à temps complet au grade d'Agent de maitrise (catégorie C - filière technique - Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux).

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1 qui dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant,
Vu le budget général de la commune et les crédits inscrits au chapitre 012,

A l'unanimité, le conseil municipal :
- supprime l'emploi d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet crée par délibération 2010-123 du 15 novembre 2010,
- crée un emploi d'Agent de maitrise à temps complet (catégorie C - filière technique - Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux) à compter du 15/11/2026,
- actualise le tableau des effectifs en intégrant cette modification.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.

MAIRIE DE BÉDÉE ILLE-ET-VILAINE